

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

**et**

### **modification des locaux et du nom de l'enseigne**

#### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Eric BULTEAU, domicilié à Chesières, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à entreprendre une modification intérieure des locaux et à modifier l'enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Bar, sis sur la parcelle N° 69, folio 1, au lieu-dit "Quartier de l'Eglise"
Adresse	:	Rue du Château 4
Enseigne	:	"POP ART CAFE" en lieu et place de l'ancienne dénomination "LA BODEGA"
Prestations	:	service de petite restauration et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, lié à un bar
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au samedi : 17 h.00 à 24 h.00 Dimanche et lundi : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 28 novembre 2016.

Monthey, le 28 octobre 2016

L'Administration communale